

## BUDGET : LES FINANCES COMMUNALES

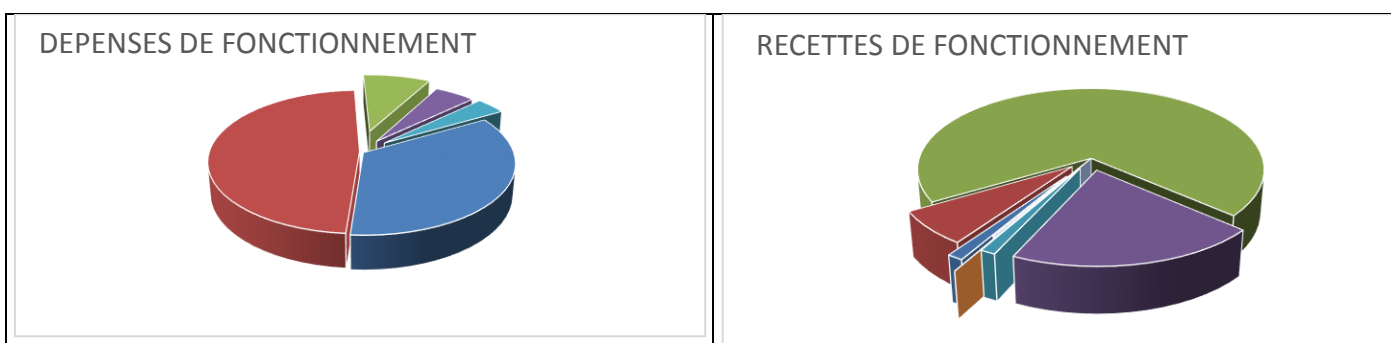
Lors de la séance du 27 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion et Administratif 2016 et le Budget Primitif 2017.

### Bilan 2016 : Sections de fonctionnement et d'investissement

Réalisé et finalisé à partir du Compte de Gestion des services comptables des finances publiques et du Compte Administratif du service comptable de la mairie, il permet à l'ensemble du Conseil Municipal de constater la concordance des deux documents budgétaires.

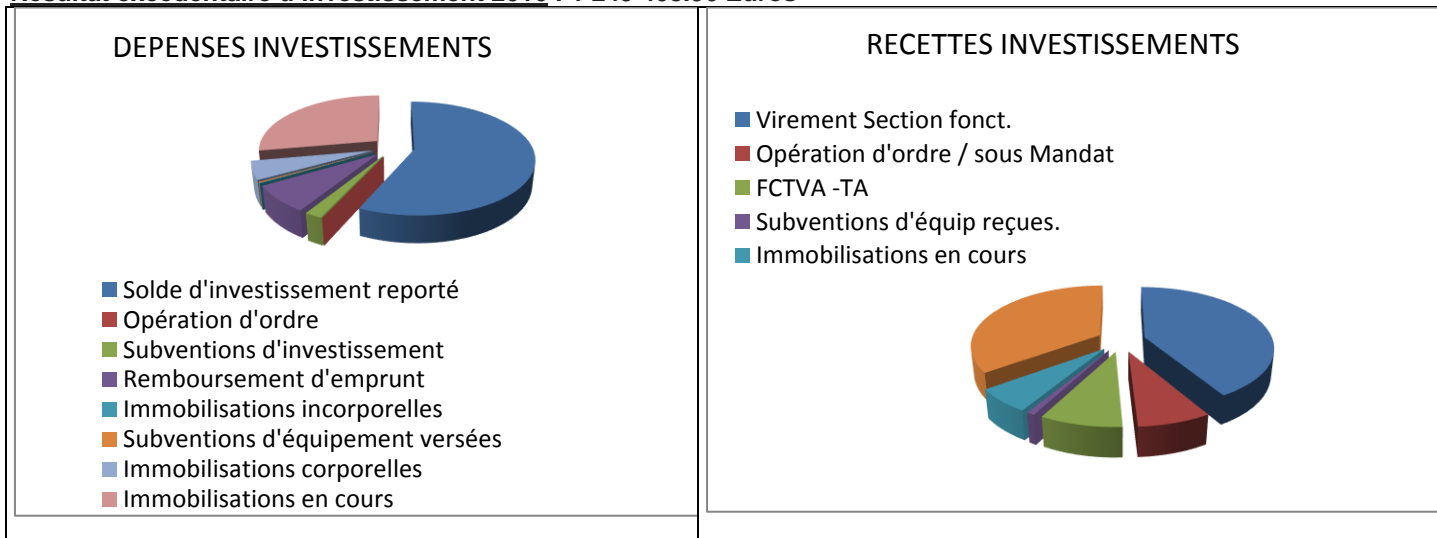
<b>FONCTIONNEMENT (en €)</b>			
Charges à caractère général	710 486	Atténuations de charges	31 978
Charges du Personnel	989 138	Produits des services	170 431
Autres charges gestion courante	174 603	Impôts et taxes	1 746 763
Charges Financières	104 154	Dotations et participations	509 739
Opérations d'ordre (amortissement)	76 375	Autres produits de gestion courante	30 836
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 054 756</b>	Produits financiers	3
		<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5 375</b>
		Opérations d'ordre (Plus-values...)	821
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 495 946</b>

### Résultat excédentaire de fonctionnement 2016 : 441 192 Euros



<b>INVESTISSEMENT (en €)</b>			
Virement Section fonctionnement	1 891 891	Solde d'investissement reporté	1 872 300
Opération d'ordre / sous Mandat	351 132	Opération d'ordre	821
FCTVA -TA	392 996	Subventions d'investissement	65 812
Subventions d'équipements reçues.	39 492	Remboursement d'emprunt	250 987
Immobilisations en cours	285 183	Immobilisations incorporelles	4 560
Affectation du résultat	1 600 000	Subventions d'équipement versées	7 843
		Immobilisations corporelles	173 172
		Immobilisations en cours	916 200
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 560 696</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 291 694</b>

### Résultat excédentaire d'investissement 2016 : 1 249 408.96 Euros



Affectation de résultat du fonctionnement : Une proposition d'affectation de 300 000 euros au budget d'investissement a été acceptée par l'assemblée délibérante.

## Budget Primitif 2017

Le budget de la section de fonctionnement est de 4 422 535,04 € et celui de la section d'investissement est de 3 211 928,78 € pour 2017. Voici ci-dessous les dépenses de fonctionnement les plus importantes par chapitre :

**Chapitre 11**, charges à caractère général, représentent 34,61% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre est revu à la baisse – 3,25% par rapport au BP 2016 et ceci, grâce à la gestion optimale de nos dépenses.

**Les charges en hausse** : dû essentiellement aux récurrentes augmentations annuelles :

- ✓ pour l'eau, l'électricité et le gaz avec une hausse annoncée par notre fournisseur de 5% pour le gaz et à la période hivernale plus froide ;
- ✓ pour les achats de denrées alimentaires avec une augmentation de la fréquentation de la cantine ;
- ✓ pour les fournitures scolaires avec un montant attribué de 48 € par enfant scolarisé ;
- ✓ pour les différents contrats de locations et de maintenance sur le matériel informatique (photocopieurs) ;
- ✓ pour les travaux potentiels pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, les conventions de mutualisation prévues pour les travaux et prestations confiés à la CAPI (balayage, point à temps, instruction Permis de Construire, diagnostic énergétique) ;
- ✓ et pour les prestations avec les entreprises pour l'élagage et des curages de fossés.

**Les charges en baisse** : les contrats de prestations de service :

- ✓ la participation financière des parents pour les NAP a permis de réduire la contribution de la commune sur la somme due à notre prestataire Léo Lagrange ;
- ✓ La renégociation des contrats de téléphonie et d'alarme des bâtiments.

**Chapitre 12**, les charges du personnel, représentent 46,70% des dépenses totales de fonctionnement. En hausse estimative de 5,40 % par rapport au BP 2016 est liée essentiellement à 8 événements majeurs :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité en matière d'emplois et de carrières
- L'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février (+ 0,6%)
- La mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations)
- Les avancements d'échelons et de grades
- La reconduction d'une année du contrat d'avenir établi pour aider les Services Techniques
- L'augmentation des cotisations retraites
- Le rajout d'une personne pour 1 h/ jour pour la préparation des repas sur la cantine vers la mairie. Le nombre d'enfant de maternelle inscrit à cette cantine a énormément augmenté
- Et les remplacements à prévoir suite aux absences du personnel en cas de maladie ou accidents du travail.

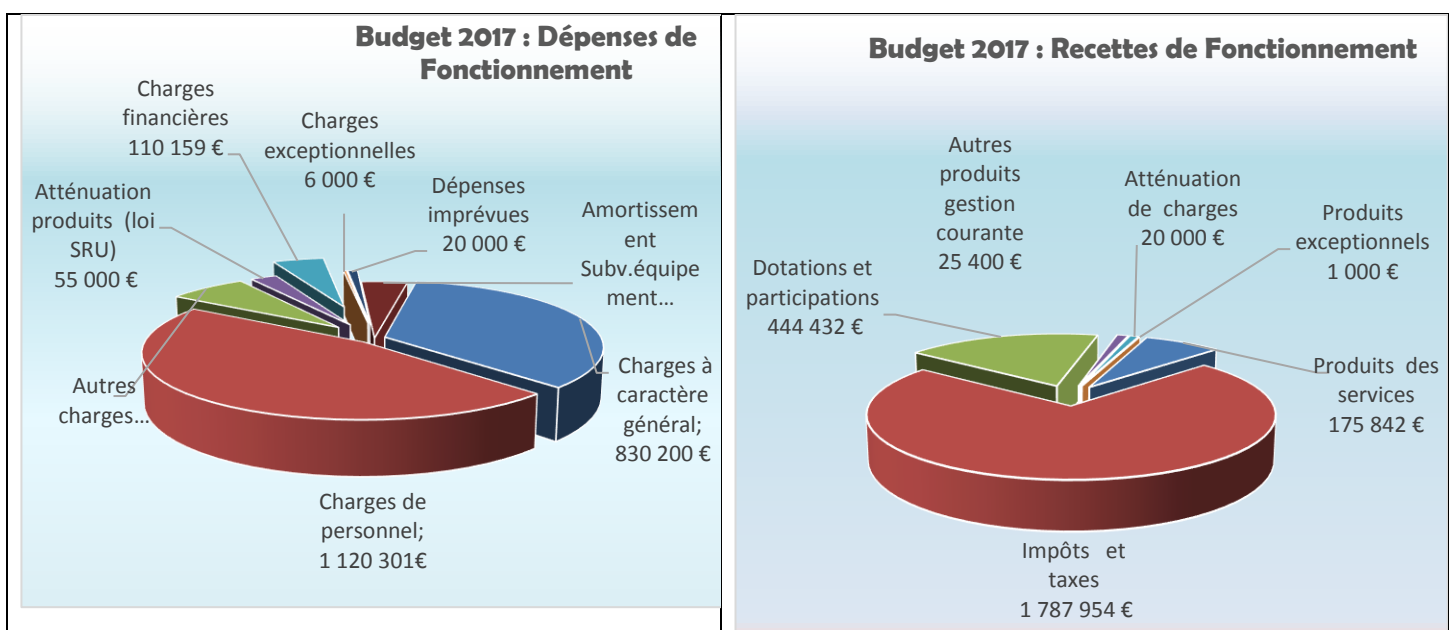
**Chapitre 65**, Autres charges de gestion courante, représentent 6,83% des dépenses totales de fonctionnement. Celui-ci est en baisse de 12,02% par rapport au BP 2016. Ce chapitre concerne les indemnités des Elus, les différentes cotisations aux syndicats comme le Syndicat Intercommunal des Marais, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais et de la Bourbre, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné. A prendre en compte également, la baisse des subventions attribuées au CCAS et aux Associations.

**Chapitre 14**, Atténuation de produits, correspond à la pénalité liée à la loi SRU (manque de logements sociaux). Cela représente 2,29% des dépenses totales de fonctionnement.

**Chapitre 66**, Charges financières (intérêts des emprunts) représentent 4,59% des dépenses de fonctionnement avec une baisse de 4,43% par rapport au BP 2016. En effet, 5 emprunts se terminent en 2017 et portent l'annuité pour un montant total de 15 127,72€ (dont 364,22€ d'intérêt et 14 763,50€ de capital).

**Chapitres 67 et 022**, correspondent aux charges exceptionnelles et dépenses imprévues.

**Les amortissements** prévus sont inscrits sur la ligne budgétaire **6811** et représentent 3,90% des dépenses de fonctionnement.



**Chapitre 70**, Les produits des services, représentent 7,18% des recettes. Ils comprennent principalement les différentes redevances (périscolaires, occupation du domaine public, concessions des cimetières, remboursement de la CAPI pour les travaux effectués par les Services Techniques sur les ENS.

**Chapitre 73**, Les impôts et taxes, représentent 72,78% des recettes et correspondent aux contributions directes (TH, TFPB, TFPNB), à l'Attribution de Compensation, à la Dotation de Solidarité Communautaire de la CAPI et également, aux taxes sur les carrières et pylônes électriques.

**Chapitre 74**, Les dotations et participations, représentent 18,14% des recettes. La baisse des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) impacte fortement ce chapitre soit **- 8,39%**.

**Chapitre 75**, autres produits gestion courante, représente 1,04% des recettes et correspondent aux différents revenus : les locations de salles, les loyers de l'appartement de Flosaille et les baux ruraux.

**Chapitre 13**, Les atténuations de Charges, correspondent essentiellement aux remboursements par notre assureur des arrêts du personnel (maladies, accidents du travail).

**Chapitre 77**, produits exceptionnels, concerne des recettes aléatoires comme, par exemple, des indemnisations de sinistres.

**Le résultat du Budget Primitif 2017 est de 50 521,83 Euros pour la section de fonctionnement et des excédents de fonctionnement cumulés sont de 2 267 906,95 €.**

Le budget d'investissement est à l'équilibre de 3 211 928,78€.

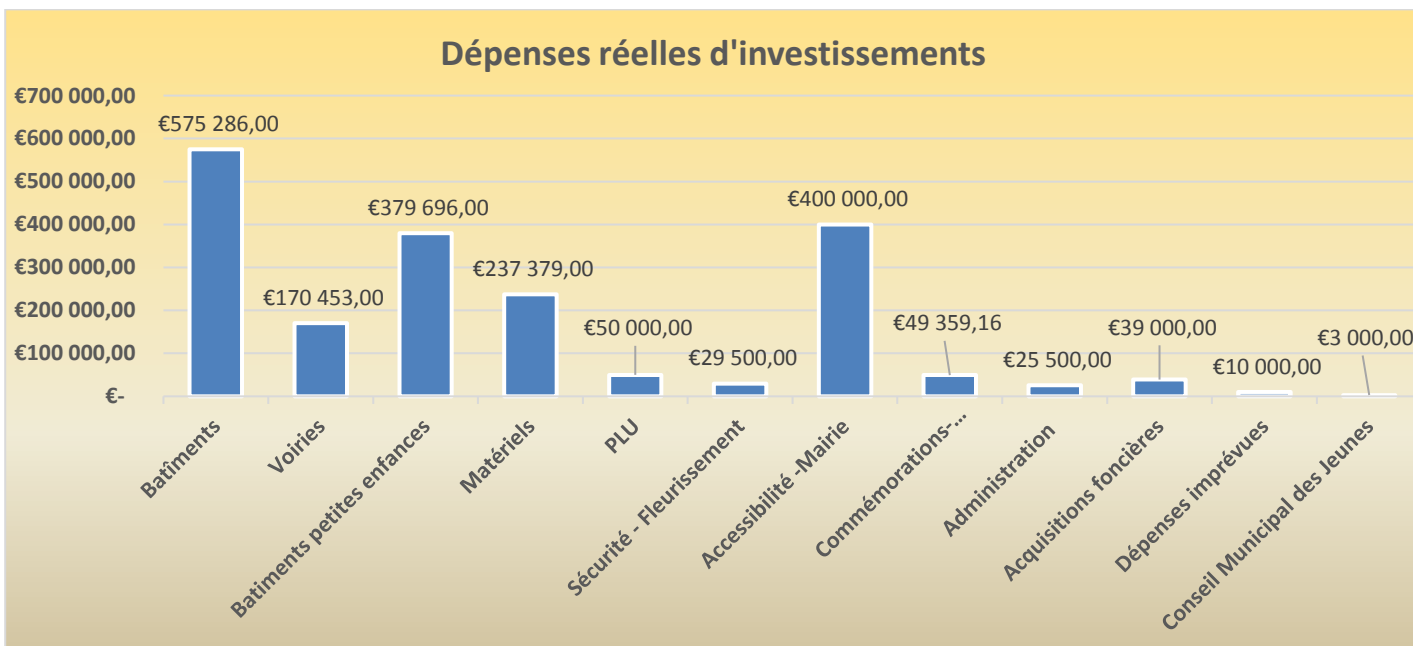
En dépenses d'investissement le déficit antérieur est de 622 891,43€.

Les investissements prévus en 2017 sont estimés à 2 323 462,35€ y compris, les Restes à Réaliser pour 260 789,19€.

Le remboursement du capital des emprunts est de 265 575,00€. Cette somme prend en compte le nouvel emprunt.

Depuis 2015, neuf emprunts sont terminés, représentant une annuité totale de 45 088 €. L'annuité du nouvel emprunt est de 16 762 €.

Le montant alloué pour les investissements 2017 est de 1 969 173,16 €. Il est réparti de la façon suivante :



Les opérations d'équipements les plus importantes sont :

- ✓ L'entretien et de rénovation sur les bâtiments et voiries communales ;
- ✓ La réfection de la toiture et fondation de l'Eglise de Demptézieu : trois dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat (20%), de la Région (20%) et du Département : Direction du Patrimoine (40%) ;
- ✓ La mise en conformité de la Maison Pisé : trois dossiers de subventions seront déposés (Etat, Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local "FSIL" et le Département) ;
- ✓ L'acquisition de matériels et mobiliers (techniques, administratifs, écoles, salles municipales) ;
- ✓ La mise en conformité accessibilité de la Mairie (Ad'AP) : des dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat (20%) et du Département (30%), un troisième est en cours auprès de l'Etat pour le FSIL. Financement prévu également par un emprunt de 230 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, à taux fixe de 0,9703% pour une durée de 15 ans.
- ✓ Le fond de concours incombant à la Commune pour la Micro crèche d'un montant de 135 000€.
- ✓ Le financement prévu pour les études, Missions AMO, MO du projet du Pôle Enfance pour lequel des dossiers de subventions seront déposés auprès de toutes les instances nécessaires.
- ✓ Et l'acquisition foncière prévue sur Demptézieu ayant pour objectif la réalisation de trottoirs et l'enfouissement des réseaux.

Les dépenses sont équilibrées en recette par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement pour 2 018 428,78€ et à l'affectation du résultat pour 300 000€ soit, un total de 2 318 428,78€).

D'autres recettes prévisionnelles viennent se rajouter comme :	
Le FCTVA	120 000€
La Taxe d'Aménagement	50 000€
Les Subventions à percevoir	180 000€
La vente des terrains à la SDH pour la construction d'une résidence intergénérationnelle	220 000€
L'emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes	230 000€
Les Opérations d'Ordre (amortissements)	93 500€

### Les Budgets Annexes :

#### Le Budget de la Maison de Santé

Celui-ci est de 417 632,49 euros avec une participation du budget général de 5 646,09 euros.

Tous les lots ayant été vendus, nous pourrions clôturer ce budget annexe en 2018.

Les opérations réelles de fonctionnement concernent la réalisation d'écriture comptable pour constater la vente des locaux au fonctionnement afin de les intégrer à la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement correspondent au solde des honoraires de maîtrise d'œuvre (500 euros), un remboursement de caution (282,80€) et au résultat déficitaire antérieur 416 849,69€. Les recettes d'investissement comprennent le virement de la section de fonctionnement pour la somme de 12 922,73€ et du jeu d'écriture lié à la vente des lots pour 404 709,76€.

Le Budget du Centre Communal d'Actions Sociales est de 54 891,06 euros avec une subvention du budget principal de 30 000 euros. L'excédent cumulé de ce budget est de 13 491,06€.

### Les Contributions Directes :

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2017 (prévisionnelles)	Vote taux 2017 en %	Produits attendus 2017	Les communes votent les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).
T. Habitation	5 049 387	6,79	342 853 €	Pour l'année 2017, Madame le Maire propose que les taux restent identiques. Donc, <b><u>pas d'augmentation depuis avril 2008.</u></b>
T. Foncière P.B.	3 866 612	14,76	570 712 €	
T. Foncière propriétés non bâties	114 831	53,14	61 021 €	
<b>PRODUITS ATTENDUS</b>			<b>974 586 €</b>	<p>Pour rappel : en mars 2012, les Elus ont décidé de baisser de 1% la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).</p>

### Les subventions aux associations :

Arts et Couleurs	300,00 €
Basket	3 000,00 €
Club Saint Savinois de l'Amitié	150,00 €
Cyclo Rando Découverte	500,00 €
FNACA	400,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500,00 €
La Boule Vigneronne	500,00 €
La Truite Vigneronne	500,00 €
Saint Savin Sportif Rugby	16 200,00 €
Sou des Ecoles de Demptézieu	500,00 €
Sou des Ecoles du Bourg	700,00 €
Tennis club	550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 800,00 €</b>

Si vous souhaitez consulter tous les éléments du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016, ainsi que ceux du Budget Primitif 2017, vous trouverez tous les documents sur le site internet dans la rubrique Citoyenneté, Budget Principal, de la commune à l'adresse suivante [www.mairie-st-savin.fr](http://www.mairie-st-savin.fr)